



La lettre 79 // Report du paiement du solde de la taxe d'apprentissage

Report du paiement du solde de la taxe d'apprentissage. En raison de la période de crise sanitaire, les entreprises disposent d'un délai supplémentaire pour le versement du solde de la taxe d'apprentissage jusqu'au 30 juin 2020. [En savoir plus et télécharger la promesse de versement.](#) [1]

Liens

[1] https://www.inshea.fr/fr/content/taxe_apprentissage